

ACTE D'ADHESION
Document unilatéral d'adhésion au PLAN D'EPARGNE
INTERENTREPRISES (PEI) de la branche de la métallurgie
(Entreprises de moins de 50 salariés par adhésion unilatérale)

Raison sociale : _____
N° SIRET : _____
Code NAF : _____
Effectif salariés : _____
Adresse du siège social : _____
Représentant légal : _____
Qualité : _____
Téléphone fixe : _____
E-mail : _____
Exercice : Année civile Autre : _____

L'entreprise adhère au PEI de branche agréé à compter du : _____

Parmi les options spécifiques proposées dans l'accord, l'entreprise choisit (*cocher les cases des options choisies*) :

- **Les entreprises adhérentes au PEI de branche peuvent aménager cette période d'ancienneté en exerçant l'une des options suivantes :**

- Option 1 : pas de condition d'ancienneté ;
- Option 2 : condition d'ancienneté d'un mois ;
- Option 3 : condition d'ancienneté de deux mois ;
- Option 4 : condition d'ancienneté de trois mois.

A défaut d'option exercée par l'entreprise, une condition d'ancienneté de trois mois s'applique.

- **Les entreprises adhérentes au PEI de branche employant au moins un salarié peuvent décider de faire bénéficiaire ou non les dirigeants du PEI, en exerçant l'une des options suivantes :**

- Option 1 : bénéfice du PEI pour les dirigeants ;
- Option 2 : pas de bénéfice du PEI pour les dirigeants.

A défaut d'option exercée par l'entreprise, les dirigeants ne bénéficient pas du PEI.

- **La nature des versements au plan faisant l'objet d'un abondement (*facultatif*) :**

- Versements volontaires ;
- Participation ;
- Intéressement ;
- Le supplément éventuel de participation ;
- Le supplément éventuel d'intéressement ;
- Prime de partage de la valeur (PPV) ;
- Droits transférés d'un CET.

• Modalités d'abondement choisies en % du versement du bénéficiaire (*facultatif*) :

	Versements volontaires	Participation	Intéressement	Supp. de participation	Supp. d'intéressement	CET	PPV
Abondement de 10 % du versement du bénéficiaire				<input type="checkbox"/>			
20 %				<input type="checkbox"/>			
30 %				<input type="checkbox"/>			
40 %				<input type="checkbox"/>			
50 %				<input type="checkbox"/>			
75%				<input type="checkbox"/>			
100 %				<input type="checkbox"/>			
150 %				<input type="checkbox"/>			
200 %				<input type="checkbox"/>			
300 %				<input type="checkbox"/>			

• Plafond d'abondement annuel par bénéficiaire choisi (*facultatif*) :

	Versements volontaires	Participation	Intéressement	Supp. de participation	Supp. d'intéressement	CET	PPV
100 €				<input type="checkbox"/>			
200 €				<input type="checkbox"/>			
300 €				<input type="checkbox"/>			
500 €				<input type="checkbox"/>			
1 000 €				<input type="checkbox"/>			
2 000 €				<input type="checkbox"/>			
3 000 €				<input type="checkbox"/>			
Plafond légal de 8 % du PASS.				<input type="checkbox"/>			

Lieu, Date, Qualité et Signature du représentant légal (cachet) :

Ce document d'adhésion est déposé sur la plateforme de téléprocédure nationale du Ministère du travail, www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr accompagné de l'Accord type de branche paraphé. Le document d'adhésion est communiqué à l'adresse suivante : cpsepargne@uimm.com.